



COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR ALLIER

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2024

Le 27 mars 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Cédric MEYNIER, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 12

Votants : 14

Présents : M. Cédric MEYNIER, M. Eric MARIDET, Mme Catherine TACHET, Mme Véronique WHITEHEAD, M. Julien DUMONT, M. Emmanuel LAURENT, Mme Nataly PERRIER, M. Clément DELAVET M Frédéric DUTHEIL, Mme Patricia BOUREAU, M Fabien NESPOULOUS, M Eric CALCHERA (arrivé à 19h15).

Représentés : M. Julien LESTANGT à M Cédric MEYNIER, Mme Marianne FERREIRA à M. Eric MARIDET.

Absent : Mme Annabelle WEISS.

Mme Véronique WHITEHEAD est nommée secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023- BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Cédric MEYNIER, Maire, tel que présenté ci-dessous :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice 2023	553 510.70 €	677 014.47 €	733 146.49 €	963 495.72 €
Résultat de l'exercice 2023		123 503.77 €		230 349.23 €
Résultats reportés de 2022		108 425.46 €		314 983.85 €
Montant affecté à l'investissement au BP 2023			214 983.85 €	
Résultat de clôture 2023		231 929.23 €		330 349.23 €

M. le Maire laisse la présidence de la séance à M. Éric MARIDET, quitte la salle et ne procède pas au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, valide le Compte Administratif Commune 2023 tel que dressé ci-dessus.

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

COMPTE GESTION 2023- BUDGET COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

- Déclare que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

AFFECTATION DES RESULTATS 2023- BUDGET COMMUNE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 du budget Commune, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement : un excédent de clôture de : **330 349.23 €**.

Section d'Investissement : un excédent de clôture de : **231 929.23 €**.

Il est proposé d'inscrire au budget 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Affectation à la section d'investissement (1068) : **236 349.23 €**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (002) : **94 000,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide, à la majorité, l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et de les reconduire à l'identique soit :

- | | |
|-----------------------------------|----------|
| • Taxe Foncière Propriétés Bâties | 34,58 % |
| • Taxe Foncière Non Bâties | 100,00 % |
| • Taxe d'habitation (TH) | 11.50 % |
| • Taxe Annuelle de Branchement | 4,57 % |

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET COMMUNE

M. Eric MARIDET, adjoint aux finances présente le Budget primitif 2024 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANTS	CHAPITRES	MONTANTS
011	330 102,13	002	94 000,00
012	419 391,66	013	3 500,00
023	100 000,00	042	16 700,00
042	20 500,00	70	106 850,00
65	78 470,06	73	28 435,00
66	8 500,00	731	439 434,00
67	1 500,00	74	258 029,85
		75	10 500,00
		76	15,00
		77	1 000,00
TOTAL	958 463,85	TOTAL	958 463,85

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS	RAR	MONTANTS	OPERATIONS	RAR	MONTANTS
OPFI	490,67	84 200,00	OPFI	490,67	684 411,64
101	32 700,00	51 780,00	OPNI		260 000,00
102	292 500,00	1 147 548,00	101		10 338,00
103		500,00	102	4 070,00	743 261,61
104		4 000,00	110		1 500,00
106		3 004,40	115		11 230,00
107		1 331,34	120	12 000,00	
110	1 070,00	30 463,55			
111		9 900,00			
114	8 200,00	11 012,00			
119		14 626,36			
120		33 975,60			
TOTAL	334 960,67	1 727 301,92	TOTAL	16 560,67	1 727 301,92

Pour : 11

Abstention : 3

Contre : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif du Budget Assainissement de l'exercice 2023 dressé par M. Cédric MEYNIER, Maire, tel que présenté ci-dessous :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice 2023	25 720.87 €	33 236.12 €	41 818.50 €	66 462.00 €
Résultat de l'exercice 2023		7 515.25 €		24 643.50 €
Résultats reportés de 2022		74 778.98 €		64 171.89 €
Montant affecté à l'investissement au BP 2022				0,00 €
Résultat de clôture 2023		82 294.23		88 815.39

M. le Maire laisse la présidence de la séance à M. Éric MARIDET, quitte la salle et ne procède pas au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, valide le Compte Administratif Assainissement 2023 tel que dressé ci-dessus.

Pour : 11

Abstention : 1

Contre : 0

COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.
- Déclare que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT

M. Eric MARIDET, adjoint aux finances présente le Budget primitif 2024 Assainissement dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANTS	CHAPITRES	MONTANTS
011	81 000,00	002	88 815,39
023	24985,39	042	16 500,00
042	39 130,00	70	43 000,00
66	2 200,00		
67	1 000,00		
TOTAL	148 315,39	TOTAL	148 315,39

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS	RAR	MONTANTS	CHAPITRE	RAR	MONTANTS
OPFI		22 700,00	OPFI		146 409,62
101	11 460,00	0,00	101	6 517,00	
103		62 227,39	103		21 350,00
104		87 000,00	104		9 110,77
TOTAL	11 460,00	183 387,39	TOTAL	6 517,00	183 387,39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, de valider le budget primitif Assainissement 2024 tel que présenté ci-dessus.

Pour : 12

Abstention : 2

Contre : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT

Etant donné l'absence de dépense et de recette sur l'année 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement, le résultat de l'exercice est nul, le résultat de clôture est identique, égal à 0.00 €.

M. le Maire laisse la présidence de la séance à M. Éric MARIDET, quitte la salle et ne procède pas au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, valide le Compte Administratif Lotissement 2023 tel que présenté ci-dessus.

Pour : 11

Abstention : 1

Contre : 0

COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET LOTISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.
- Déclare que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

LOCATION SALLE DES FETES

M. le Maire expose qu'il y a lieu de définir le tarif des différentes locations communales.

TARIF WEEK-END			
	Habitants	Hors commune	A titre commercial
Salle des Fêtes	300.00 €	750.00 €	900.00 €
Salle Bleue	100.00 €	200.00 €	300.00 €
Salle de l'Amitié	80.00 €	120.00 €	

La restauration est interdite dans la salle bleue.

La salle de l'amitié ne pourra accueillir plus de 19 personnes.

Les cautions suivantes :

- 50% du montant de la location pour les réservations non annulées qui seront encaissés
- 200.00 € pour le ménage
- 1 000.00 € pour les détériorations diverses.

TARIF SEMAINE							
	½ Journée				Soirée		
	Habitants	Hors Commune	A Titre Commercial	Associations extérieures	Habitants	Hors Commune	A Titre Commercial
Salle des Fêtes	50.00 €	100.00 €	150.00 €	6.00 €	100.00 €	200.00 €	900.00 €
Salle Amitié	50.00 €	100.00 €	150.00 €	5.00 €	50.00 €	100.00 €	300.00 €
Salle Bleue	50.00 €			5.00 €			

Les salles pourront être louées à la journée, dans ce cas, 2 demi-journées seront facturées. En revanche, elles ne pourront pas être louées la journée et la soirée en continu.

Location tables et chaises :

3.00 € la table

5.00 € le lot de 10 chaises

Cette location est réservée aux habitants de la commune et gratuit pour les associations communales. La livraison sera facturée 50.00 €.

Les employés communaux bénéficieront du même tarif que les habitants

Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer ces nouveaux tarifs pour toutes nouvelles réservations.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

CREANCE IRRECOUVRABLE

M. le Maire explique que la commune est saisie par le Trésorier principal d'une demande d'admission en non-valeurs de créances irrécouvrables.

Il est rappelé que le comptable public a la compétence exclusive de la mise en recouvrement des titres de recettes de la collectivité.

Ce n'est que lorsque l'ensemble des poursuites engagées n'a pas permis de recouvrer les créances détenues par la commune que leur admission en non-valeurs peut être proposée.

L'admission de créance proposée par le comptable public concerne des titres de recettes pour un montant total de 86.26 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres, approuve la demande d'admission en non-valeur par le Trésorier Principal pour un total de 86.26 €.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

SUBVENTION TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DES ECOLIERS

Il est proposé au conseil Municipal de solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau, au Département et au SMVVA pour les travaux de pose de 60 ml de réseaux EU et EP en lieu et place de l'existant, rue des Ecoliers selon le plan de financement ci-dessous.

NATURE DES DEPENSES	Montant H.T.
Travaux	43 535.00 €
Demande de subvention AELB	13 061.00 €
Département	8 707.00 €
SMVVA	2 177.00 €
Autofinancement communal	19 590.00 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement, telle que présentée ci-dessus et donne mandat à M. le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire aux demandes de subventions de cette décision.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

PARTICIPATION COMMUNALE AU VOYAGE SCOLAIRE

M le Maire a été sollicité par la directrice de l'école pour une participation communale au voyage scolaire de l'ensemble des élèves de primaire.

Il est proposé une participation communale à hauteur de 1 500.00 € qui sera versée à la coopérative scolaire de Saint Georges sur Allier.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision, et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder au paiement de cette subvention.

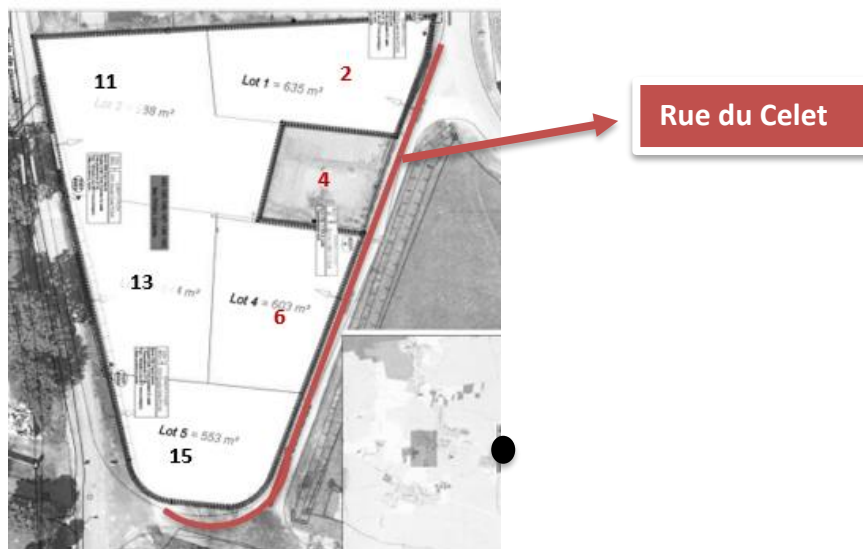
Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

NUMEROTATIONS ET DENOMINATION VOIES COMMUNALES

L'aménagement du nouveau lotissement à Lignat nécessite de nommer une nouvelle rue et de la numéroté. La rue est nommée rue du celet et numérotée comme ci-dessous :



L'aménagement du nouveau lotissement Le Clos à Ceyssat

La voie est nommée « impasse de la Mission » et numérotée comme ci-dessous :



Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36.

Le Maire :Cédric MEYNIER

La Secrétaire : Véronique WHITEHEAD